

**Arrêté du 29 septembre 2017 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance d'Aubervilliers
NOR : JUSB1727881A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Paris en date du 28 août 2017, portant délégation au tribunal d'instance d'Aubervilliers ;

ARRÊTE

Article 1

Mme Sandrine JANSON, adjointe administrative principale, au tribunal d'instance de Saint-Ouen, déléguée par décision des chefs de cour, en date du 28 août 2017, est à compter de la date de passation des comptes, nommée à titre exceptionnel pour une nouvelle période, du 1^{er} novembre 2017 au 28 février 2018, régisseuse intérimaire au tribunal d'instance d'Aubervilliers.

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 29 septembre 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation, la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON